

12^{ème} RALLYE TT DES 7 VALLEES D'ARTOIS PAS-de-CALAIS

30 - 31 octobre – 1^{er} novembre 2026

Permis d'Organisation FFSA n° 637 en date du 07/08/2026

BOITIERS DE GEOLOCALISATION



Ils vous seront distribués par les organisateurs à l'entrée des vérifications techniques et ils devront être montés par vos soins dans votre voiture avant le contrôle technique. C'est gratuit mais une caution vous sera demandée pour être sûr de récupérer rapidement ces traceurs. Sinon, la caution vous sera encaissée (200€).

Avant la sortie du parc de départ, vérifiez que votre traceur est bien en marche (témoins lumineux au-dessus du boîtier allumés ou clignotants), sinon voyez avec le commissaire technique. Une fois en marche **NE PLUS Y TOUCHER PAR LA SUITE**, même en cas d'abandon ou de retour.

- 1) Les traceurs seront à rendre à votre arrivée selon les modalités prévues par chaque organisateur.
- 2) **Dans le cas où vous abandonnez en cours d'épreuve, n'oubliez pas de venir le rendre au P.C. COURSE ou à la voiture balai.**
- 3) Les chèques de cautions vous seront rendus en échange du retour (ou ils seront détruits)
- 4) Si le traceur n'a pas été rendu le jour de l'épreuve, il devra être renvoyé par colis à l'adresse suivante : Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES (ou ramener sur place en prenant rendez-vous). *Un délai de 8 jours est laissé avant de mettre la caution en banque.*

APPEL MEDICAL : En cas de besoin urgent des secours et UNIQUEMENT si c'est urgent, vous pouvez appeler les secours en appuyant fermement sur le bouton rouge situé au-dessus du boîtier du traceur pendant 5 secondes. La course sera arrêtée et les secours déclenchés.

Merci de votre attention.